

L'orientation post-bac :

Désormais, toute la procédure passe par un seul site pour la majorité des formations :

www.admission-postbac.fr

Les formations pour lesquelles le portail est obligatoire :

- ✓ **Les BTS** (brevets de technicien supérieur), **les DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion)
- ✓ **Les BTSA** (brevets de technicien supérieur agricole)
- ✓ **Les CPGE** (classes préparatoires aux grandes écoles)
- ✓ **Les CPES** (classes préparatoires aux études supérieures)
- ✓ **Les DUT** (diplômes universitaires de technologie) des IUT (instituts universitaires de technologie)
- ✓ **Des Formations d'ingénieurs** dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »
- ✓ **Les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture**
- ✓ **Des Ecoles de Commerce** dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »
- ✓ **Les licences** (1^{ère} année en université) **et la 1^{ère} année commune aux études de santé (PACES)** (4 filières : médecine, pharmacie, odontologie et sage-femme)
- ✓ **Des formations paramédicales et sociales**
- ✓ **Les Mises à niveau** (classes de mise à niveau en arts appliqués et en hôtellerie)
- ✓ **Les DMA** (diplôme des métiers d'arts)
- ✓ **Les DTS** (diplôme de technicien supérieur)
- ✓ **Des Ecoles Nationales d'Art** dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »

Pourquoi cette procédure est
importante ?

***AUCUNE INSCRIPTION POST-BAC NE
SERA ACCEPTEE SI ELLE N'EST PAS
D'ABORD VALIDEE SUR LE SITE.***

**SEULES LES FORMATIONS POUR
LESQUELLES VOUS POSTULEZ, MEME
L'UNIVERSITE, VOUS SONT
ACCESSIBLES L'ANNEE PROCHAINE
(sauf rares exceptions).**

Comment procéder ?



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Admission Post Bac

Le portail national de coordination des admissions dans
l'enseignement supérieur

C'est quoi ?

Pour qui ?

Quand ?

Comment ?

Présentation des formations

Le guide du candidat

Contact

Page d'accueil

C'EST QUOI ?



POUR QUI ?



QUAND ?



COMMENT ?



M'INSCRIRE

ou accéder à

MON DOSSIER



à partir du 20 janvier



Admission Post Bac

en 6 étapes



Inscriptions du 20 janvier au 20 mars

Première étape : se renseigner sur les formations concrètes :

The screenshot shows the website for 'Admission Post Bac', a national portal for higher education admissions. At the top left is the French Ministry of Education logo. The main title 'Admission Post Bac' is in green and black, with the subtitle 'Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur'. A navigation bar contains five items: 'C'est quoi?', 'Pour qui?', 'Présentation des formations' (highlighted with a red box and a red arrow), 'Le guide du candidat', and 'Contact'. Below the navigation bar are four main content blocks: 'C'EST QUOI?' (A quoi sert le portail Admission Post Bac...), 'POUR QUI?' (Qui est concerné par Admission Post Bac...), 'QUAND?' (À Quel moment se connecter à Admission Post Bac...), and 'COMMENT?' (Quelles sont les étapes d'Admission Post Bac...). On the right side, there is a purple call-to-action box for 'M'INSCRIRE ou accéder à MON DOSSIER' starting from January 20th, and a 6-step process diagram for 'Admission Post Bac en 6 étapes' with a timeline from January 20th to March 20th.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Admission Post Bac
Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur

C'est quoi ? Pour qui ? **Présentation des formations** Le guide du candidat Contact

Page d'accueil

C'EST QUOI ?
A quoi sert le portail Admission Post Bac...

POUR QUI ?
Qui est concerné par Admission Post Bac...

QUAND ?
À Quel moment se connecter à Admission Post Bac...

COMMENT ?
Quelles sont les étapes d'Admission Post Bac...

M'INSCRIRE
ou accéder à
MON DOSSIER
à partir du 20 janvier

Admission Post Bac
en 6 étapes

1 2 3 4 5 6 →
Inscriptions du 20 janvier au 20 mars

LIENS UTILES | VOTRE ACADÉMIE | AIDES FINANCIÈRES

Mentions légales Mise à jour : 15/12/2011



Page d'accueil > présentation des formations

BTS | BTSA | DMA | DCG | DEUST | DUT | Etudes de santé |
Licences | MAN | Secteur paramédical | Secteur social | CPGE |
Formations d'Ingénieurs | École de commerce | CPES |
Écoles d'architecture | École supérieures d'arts |
Formations professionnelles autres que BTS et DUT |

Avant de vous
inscrire, **complétez**
votre information
avec l'**Onisep**



Rechercher une formation

Après le bac : découvrir les filières d'études et construire son parcours

Les filières sont nombreuses et se croisent. Ce sera à vous de construire votre parcours, le plus souvent progressivement, en profitant des "passerelles" qui vous sont offertes.

(source ONISEP)



M'INSCRIRE

ou accéder à

MON DOSSIER



à partir du **20 janvier**



Admission Post Bac

en **6 étapes**



Inscriptions du **20 janvier** au **20 mars**

Recherche de formations

Formation

Par type de formation: Indifférent

Lieu

Par région: Indifférent

Par académie: Indifférent

Par département: Indifférent

Par ville: Indifférent

Critères spécifiques (facultatifs)

- Formations en apprentissage 
- Formations pour sportif de haut niveau 
- Formations pour artiste de haut niveau 

Trier les résultats: Géographique

 Lancer la recherche

Un exemple :



Recherche de formations

Formation

Par type de formation:

- Indifférent
- Indifférent
- BTS - BTSA
- CPES
- CPGE
- Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles
- DCG
- DEUST et DU
- DTS
- DUT**
- Diplômes des métiers d'Arts
- Ecoles d'architecture
- Ecoles de commerce
- Ecoles supérieures d'art
- Formations d'ingénieurs
- Formations professionnelles autres que BTS ou DUT
- Licences
- Mise à niveau, Année préparatoire, Mention complémentaire
- Prépas des professions paramédicales et sociales

Lieu

Par région:

Par académie:

Par département:

Par ville:

Trier les résultats:

Critères spécifiques (facultatifs)

- Formations en apprentissage
- Formations pour sportif de haut niveau
- Formations pour artiste de haut niveau

Lancer la recherche

Recherche de formations

Formation

Par type de formation:

DUT

Par Spécialité

- Indifférent
- Gestion des entreprises et des administrations
- Gestion logistique et transport
- Hygiène Sécurité Environnement
- Information communication Option communication des organisations
- Information communication Option gestion de l'information et du document dans les organisations
- Information communication Option journalisme
- Information communication Option métiers du livre et du patrimoine
- Information communication Option publicité
- Informatique
- Mesures physiques
- Qualité, logistique industrielle et organisation
- Réseaux et télécommunications
- Science et génie des matériaux
- Science et génie des matériaux - arts appliqués
- Services et réseaux de communication
- Statistique et informatique décisionnelle
- Techniques de commercialisation**
- Techniques de commercialisation binational
- Techniques de Commercialisation orientation Commercialisation de Systèmes Solutions et Services Industriels
- Techniques de commercialisation trinational

Lieu

Par région:

Par académie:

Par département:

Par ville:

Trier les résultats:

Formations spécifiques (facultatifs)

Formations en apprentissage

Formations pour sportif de haut niveau

Formations pour artiste de haut niveau



Etablissement	Domaine	Spécialité	Ville	Département	Académie	
IUT de l'Aisne - Site de Laon	DUT - Service	Techniques de commercialisation	Laon	Aisne	Amiens	Détails
I.U.T de Montluçon	DUT - Service	Techniques de commercialisation	Montluçon	Allier	Clermont-Ferrand	Détails
I.U.T de Montluçon - Antenne de Moulins	DUT - Service	Techniques de commercialisation	Moulins	Allier	Clermont-Ferrand	Détails
I.U.T de Nice - Antenne de Cannes	DUT - Service	Techniques de commercialisation	Cannes	Alpes-Maritimes	Nice	Détails
I.U.T de Nice - Antenne de Cannes	DUT - Service	Techniques de commercialisation - en apprentissage	Cannes	Alpes-Maritimes	Nice	Détails
I.U.T Nice-Côte d'Azur	DUT - Service	Techniques de commercialisation	Nice	Alpes-Maritimes	Nice	Détails
Iut De Troyes	DUT - Service	Techniques de commercialisation	Troyes	Aube	Reims	Détails
I.U.T de Perpignan (Site de Carcassonne)	DUT - Service	Techniques de commercialisation	Carcassonne	Aude	Montpellier	Détails
I.U.T. d'Aix-En-Provence	DUT - Service	Techniques de commercialisation	Aix-en-Provence	Bouches-du-Rhône	Aix-Marseille	Détails
I.U.T. d'Aix-En-Provence	DUT - Service	Techniques de commercialisation - en apprentissage	Aix-en-Provence	Bouches-du-Rhône	Aix-Marseille	Détails
I.U.T de Marseille	DUT - Service	Techniques de commercialisation	Marseille	Bouches-du-Rhône	Aix-Marseille	Détails
I.U.T de Caen	DUT - Service	Techniques de commercialisation	Caen	Calvados	Caen	Détails

Complément de la première étape : connaître les formations de la région:

C'est pour cela que vous irez (pour de vrai!),
vendredi 8 février, aux Journées Universitaires de
Strasbourg.



Deuxième étape : formuler des voeux concrets

Pour ce faire, vous devez d'abord vous inscrire sur le site en créant un dossier personnel.

**NE PERDEZ PAS LES CODES DU DOSSIER,
VOUS RENDREZ VOTRE INSCRIPTION
DIFFICILE SINON**

BTS | BTSA | DMA | DCG | DEUST | DUT | Etudes de santé |
Licences | MAN | Secteur paramédical | Secteur social | CPGE |
Formations d'Ingénieurs | École de commerce | CPES |
Écoles d'architecture | École supérieures d'arts |
Formations professionnelles autres que BTS et DUT |

Avant de vous
inscrire, complétez
votre information



Rechercher une formation

Après le bac : découvrir les filières d'études et construire son parcours

Les filières sont nombreuses et se croisent. Ce sera à vous de construire votre parcours, le plus souvent progressivement, en profitant des "passerelles" qui vous sont offertes.

(source ONISEP)

le portail
étudiant
www.etudiant.gouv.fr

M'INSCRIRE

ou accéder à

MON DOSSIER



à partir du 20 janvier



Admission Post Bac

en 6 étapes



Inscriptions du 20 janvier au 20 mars

Avant de commencer votre inscription, vous devez avoir :

- ✓ une **adresse électronique valide** à maintenir à jour jusqu'en septembre.
(attention certaines adresses deviennent invalides si elles ne sont pas consultées régulièrement)
- ✓ votre **n° INE / BEA** (10 chiffres + 1 lettre). Il figure sur le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat. En cas de doute adressez-vous à l'administration de votre établissement.
- ✓ votre **n° d'inscription au baccalauréat dit N° OCEAN** si vous préparez un baccalauréat général ou technologique.
- ✓ votre **relevé de notes aux épreuves anticipées** du baccalauréat ou le relevé de notes du baccalauréat.
- ✓ l'**avis d'imposition 2010** de vos parents, pour effectuer une simulation de l'attribution éventuelle d'une bourse sur critères sociaux.

✓ Après avoir fourni ces renseignements, il vous est attribué un **n° de dossier APB et un code confidentiel**. **Attention : Ils vous sont affichés à l'écran une seule fois.**

!!! Ces deux identifiants sont obligatoires pour toute connexion à votre dossier !!!

Notez et conservez ces deux identifiants jusqu'à la fin de la procédure.

Ils sont confidentiels : ne les communiquez à personne.

S'en suit toute une procédure d'inscription dans laquelle vous transmettez vos données personnelles pour vous inscrire.

VOUS POURREZ ENSUITE CHOISIR LES FORMATIONS ET CLASSER LES VOEUX PAR ORDRE D'IMPORTANTANCE. (Maximum de 36 voeux, 12 par type de formation)

VOUS POURREZ EGALEMENT CONSTITUER LES DOSSIERS PAPIERS (C'EST VOTRE RESPONSABILITE) QUE VOUS ENVERREZ VOUS MÊMES

Formation	Nombre de candidatures
CPGE [filiale L (4 voies), filiale EC (5 voies), filiale S (9 voies)] + CPES	12 dont 6 candidatures maximum par voie
DUT	12 candidatures maximum
STS + DMA	12 candidatures maximum
L1 + 1 ^{ère} année commune études de santé (PACES) + DEUST + DU	12 candidatures maximum
Ecoles ingénieurs	12 candidatures maximum par réseau d'écoles
Ecoles d'Architecture	12 candidatures maximum
Autres formations [DCG + MAN + MANAA + Année « 0 » à l'université pour préparer l'entrée en L1 + prépas des professions paramédicales et sociales]	12 candidatures maximum dont 3 candidatures maximum pour MANAA
Ecoles Nationales d'Art	12 candidatures maximum
Ecoles de Commerce	12 candidatures maximum

Conseils pour le classement des VOEUX :

Le système fonctionne de la manière suivante :
chaque établissement examine votre dossier
SANS CONNAISSANCE des autres voeux que
vous pouvez avoir fait.

**Mais vous êtes informés des résultats en
partant du premier voeu jusqu'au moment où
vous êtes accepté.**

Ex : Voeu 1 refusé.

Voeu 2 accepté.

Voeux 3 à 26 : vous ne saurez pas.

Les principes pour faire ses voeux :

- **Principe 1 : FAIRE UN ORDRE DES VOEUX EN FONCTION DE SES SEULES PREFERENCES. IL N'Y A PAS DE STRATEGIE PARTICULIERE A ADOPTER.**
- Exemple : si vous préférez l'université aux BTS, ne mettez pas les BTS en premier « au cas où »
- **Principe 2 : COMME BEAUCOUP DE VOEUX PEUVENT ÊTRE REFUSES, VOUS DEVEZ ABSOLUMENT FINIR VOTRE LISTE PAR UNE UNIVERSITE (SÛR D'Y ETRE ACCEPTE SAUF QUELQUES EXCEPTIONS) : SANS QUOI VOUS NE POURREZ PAS SUIVRE UNE FORMATION L'ANNEE PROCHAINE**

- Les exceptions pour les universités (numerus clausus) :
- Licence Arts, parcours Arts Appliqués
- Licence Arts du spectacle, parcours Cinéma
- Licence STAPS
- Licence Sciences du vivant, parcours Chimie/bio
- 1ère année Fac Médecine
- Licence DROIT
- Licence ECO/GESTION
- Licence AES
- Licence LEA Anglais/allemand + Anglais/espagnol

Les dates à respecter :

- **Avant les conseils de classe, date à fixer :**
Ramener en classe la feuille de voeux représentative de celle que vous aurez faite sur le site pendant les vacances d'hiver (classement non important). Cette feuille de voeux sera examinée en conseil de classe et vous conseillera dans vos choix.
- **18 MARS : DATE LIMITE.** Utiliser les avis du conseil de classe pour finir d'entrer les voeux (et aussi de les classer) sur le site. A CE MOMENT, **VALIDEZ VOS VOEUX ET IMPRIMEZ LES.**
- **MIEUX VAUT TROP DE VOEUX QUI SERONT CLASSES A LA FIN ENSUITE QUE PAS ASSEZ !!**

Les dates à respecter : l'envoi des dossiers

- Depuis quelques années, ce sont les **ELEVES** qui envoient eux-mêmes leurs dossiers.
Attention aux dates.

ENVOI DES DOSSIERS	Formations Sélectives (BTS, IUT, CPGE, Ecoles...)	Formations Non Sélectives (L1, première année commune aux études de santé (PACES))
QUI ?	Le candidat	Pas d'envoi de dossier papier.
OÙ ?	Aux formations demandées Voir l'adresse qui figure sur la fiche de candidature. (Sauf pour celles qui utilisent un dossier électronique)	Pour les demandes d'avis de poursuite d'études en L1 : les universités utilisent des données numérisées (récupérées depuis votre dossier Admission Post-bac)
QUAND ?	Au plus tard le <u>2 avril 2013</u>	

! Pour les Licences, vous devez, même s'il n'y a pas de dossier à envoyer, imprimer la fiche de vœux, qui pourra vous être nécessaire lors de votre inscription administrative.

Les dates à respecter :

- **25 MARS : DATE LIMITE :** Ramener en cours de SES les dossiers papiers correspondant à chacun de vos vœux (pour vérification).
- Si vous faites 20 voeux, vous pouvez ramener les 20 dossiers correspondants.
- **RAPPEL :** pour toutes les formations, le PREMIER critère pour accepter un dossier ou non est de vérifier s'il est complet ou non.
- Un dossier incomplet est toujours refusé par les établissements.
- **26 MARS : DOSSIERS A COMPLETER ET ENVOYER LE JOUR MEME**

Scolarité en cours et établissement fréquenté :

Terminale Scientifique
Classe TS2

Lycée de Test
Poitiers (86)

N° RNE : 08600860
Tél : 00.00.00.00.00 – Fax : 00.00.00.00.00



FICHE DE CANDIDATURE
Session 2009



Domaine, spécialité et établissement demandés :

D.U.T Sciences et Technologies

I.U.T de

N° RNE : 0860703X
Tél : 00.00.00.00.00 – Fax : 00.00.00.00.00

Melle DUPONT Marie, Anne, Claire

Numéro d'inscription : 110

Née le : 01/01/1990

Sexe : F

N° BEA : 1234567890B

Classe : TS2

Enseignement obligatoire : SVT

Spécialité : Mathématiques

fac similaire

LV1 : Anglais
Option 1 : Mathématiques

LV2 : Espagnol
Option 2 : EPS

Descriptif supplémentaire : section européenne anglais

Année d'entrée en seconde : 2004
Notes E.A.F :

Ecrit : 12

Oral : 11

Boursier : Boursier du second degré

Signature du ou des représentants légaux du candidat, attestant l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à : Le :

Signature(s) :

LISTE DES PIÈCES RELATIVES À LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

- La fiche de candidature signée.
- La fiche pédagogique qui vous sera remise, par votre établissement, sur laquelle seront portées les notes et appréciations de vos professeurs.
- Les photocopies des bulletins de notes des 3 trimestres de Première.
- Les photocopies des bulletins de notes des 2 premiers trimestres de Terminale (si vous avez redoublé l'une de ces classes, joindre les bulletins correspondants pour toutes les années concernées).
- La photocopie du relevé des notes obtenues à l'Épreuve Anticipée de Français (EAF)

Adresse d'envoi : I.U.T de
Service scolarité

Date limite d'envoi : *avril 2009*

Les dates à respecter :

- **30 AVRIL** : Vérification sur le site de la réception des dossiers papiers par les formations.

- « **Dossier non parvenu** », cela signifie que la formation n'a pas reçu votre dossier. Veuillez vous adresser rapidement à l'établissement concerné pour convenir d'un nouvel envoi.
- « **Information non saisie** », cela signifie que la formation n'a pas encore effectué le pointage des dossiers. La date limite de pointage des dossiers reçus par l'établissement est fixée au 06/05/2013. Après cette date, si l'état de votre dossier n'a pas évolué, veuillez prendre rapidement contact avec l'établissement concerné.
- « **Dossier incomplet** », cela signifie qu'il manque des pièces à votre dossier. Pour en connaître la liste, consulter la rubrique « Suivi des dossiers », votre messagerie électronique ou la rubrique « Contact/Mes messages » de votre dossier. Envoyez **rapidement** les documents manquants.
Si la liste n'a pas été précisée par la formation, prenez contact rapidement avec l'établissement.

- S'il y a un problème, envoyez-moi un mail ou m'en parler le 2 mai.

Les dates à respecter :

- **28 MAI : DATE LIMITE : Vérifier une dernière fois l'ordre des voeux, notamment s'ils respectent les deux principes capitaux vus auparavant.**

Les dates à respecter :

- **13 JUIN, 27 JUIN, 14 JUILLET** : A chacune de ces dates, on vous indiquera le premier de vos voeux qui est accepté.
- 4 réponses possibles dans les 4 jours qui suivent.
- **VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT REpondre SINON ON CONSIDERERA QUE VOUS DEMISSIONNEZ.**

4 réponses sont possibles :

✓ « **Oui définitif** » : vous acceptez définitivement la formation qui vous est proposée.

Conséquences :

- aucune autre formation ne vous sera proposée. Vous n'avez pas à répondre aux phases suivantes.
 - si vous renoncez plus tard à cette formation, vous devrez alors vous connecter pour indiquer votre démission.
-

✓ « **Oui, mais** » : vous acceptez la proposition qui vous est faite pour l'instant mais vous espérez avoir une formation mieux placée dans votre liste de vœux.

Conséquences :

- si lors de la phase suivante une meilleure proposition vous est faite, vous perdrez vos droits sur la proposition initiale.
 - si vous n'obtenez pas une meilleure proposition lors de la phase suivante, vous devez confirmer de nouveau votre réponse et vous reconnecter à la prochaine phase.
-

✓ « **Non, mais** » : vous refusez la proposition qui vous est faite, mais vous maintenez vos demandes pour les vœux mieux placés dans votre liste de vœux.

Conséquences :

- vous ne pourrez plus être admis dans la formation que vous avez refusée.
 - vous n'êtes pas sûr d'avoir une autre proposition aux phases suivantes.
-

✓ « **Je renonce à tous mes vœux** » : vous ne souhaitez plus être candidat à aucune formation de votre liste de vœux.

✓ Après avoir répondu « Oui définitif » à une proposition, vous **devez effectuer votre inscription administrative** auprès de l'établissement que vous allez intégrer.

Ces formalités sont propres à chaque établissement. Vous devez donc suivre les instructions laissées à votre attention par l'établissement sur le site, ou à défaut le contacter.

Attention ! Respectez impérativement les dates limites, joignez les pièces du dossier, et pour toutes interrogations ou difficultés, contacter le plus rapidement possible l'établissement concerné.